

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2023

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Sylvie SAGASTI, David GRENET, Nelly CHAMPUY, Joëlle JEAN, Anne-Laure MONNIER, Serge MEYER, Marie-José MARTINON, Delphine BOUINOT, Gilles de MONTALEMBERT, Hélios YANEZ, Marie-Carole PILLER, Yorrick HOCHET

Procurations : Emmanuelle ARAUZO ROUSSE à Nelly CHAMPUY  
Céline MOREAU à Célia JOLLIVET  
Jean-Luc NADAL à Yorrick HOCHET  
Fabrice DUNOGUES à Anne-Laure MONNIER

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Joëlle JEAN se propose, tout le monde valide.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **ECOLE**

#### **Tarifs restaurant scolaire**

Les tarifs de cantine scolaire sont proposés d'être maintenus comme délibéré en conseil municipal du 15 Juin 2023 comme suit :

<b><u>Tarifs actuels</u></b>	<b><u>Tarifs proposés</u></b>
- 1 enfant.....2,60 € le repas	1 enfant ..... 2,80 € le repas
- 2 enfants .....2,50 € le repas	2 enfants.....2,70 € le repas
- 3 enfants et + ..... 2,10 € le repas	3 enfants.....2,30 € le repas
- Enseignants.....3,80 € le repas	Enseignants.....5,00 € le repas
- Personnel.....2,80 € le repas	Personnel.....3,00 € le repas

#### **Tarifs Garderie**

Madame Jollivet explique que suite à un RDV avec le conseiller CAF pour la configuration des règlements des nouveaux tarifs de cantine et garderie, ce dernier nous a indiqué que la

formule de tarification sans tranche pour la garderie ne permettait pas d'obtenir les aides de ce service. Cette aide représente environ 8600€ pour 2022. Afin de ne pas perdre cette aide pour 2023, il nous conseille de conserver des tarifs à l'heure mais cumulés avec les tranches.

Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le Maire

La secrétaire de séance

José LAGABARRE

Joëlle JEAN

Délibérations prises au cours de ce Conseil :

<u>N° délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
20230626-51	Tarifs cantine et garderie